

MA COTISATION

vous détenez au moins un équidé... vous êtes concerné !

Tout propriétaire/détenteur d'équidé, qu'il soit professionnel ou particulier, et quel que soit le nombre d'animaux détenus, est concerné et peut adhérer à la section pour bénéficier des services proposés.

Cotisation forfaitaire
par détenteur

36,14 €HT/an



Cotisation par animal
de + d' 1 an

Nombre d'équidés
1 à 25 = 9,06€ HT par équidé | à partir de 26 = 6,80€ HT par équidé

FACULTATIVE

Option équarrissage

9,06€ HT
par équidé de + d'1 an

Remboursement de 100% des frais d'équarrissage HT après réalisation par le détenteur de :

- > déclaration de fin de vie d'un équidé, sur le site internet www.ifce.fr. Régler en ligne et transmettre la facture au GDS Bretagne.
- > Prise de rendez-vous avec l'équarrisseur.

Qu'est ce que

LA SECTION ÉQUINE GDS BRETAGNE ?

Elle a pour vocation de répondre aux besoins des adhérents en contribuant à organiser le sanitaire dans la filière. Les différentes familles (courses, chevaux de trait, chevaux de sport, centres équestres...) sont représentées au sein du conseil de la section.

Les élus décident des actions à engager, des cotisations et des aides accordées aux adhérents.



CONTACT

MON CONTACT DE PROXIMITÉ

> Laura LE FAOU

06 30 49 69 36

laura.le-faou@innoval.com

section.equine@gds-bretagne.fr

TOUTES LES INFORMATIONS
DÉTAILLÉES

(CGV, conditions d'adhésion et d'accompagnement financier) disponibles sur le site internet

> www.gds-bretagne.fr

CONTACTEZ-NOUS !



contact@gds-bretagne.fr



02 99 87 36 36



www.gds-bretagne.fr



Section ÉQUINE

MON OFFRE
SANTÉ 2025

PRÉVENTION

“JE PROTÈGE LA SANTÉ DE MES ANIMAUX”

Rhinopneumonie

- > Maladie contagieuse aux effets dévastateurs (avortements, problèmes nerveux, mort de l'équidé, etc.)
- > 60 à 70% des équidés sont porteurs latents du virus
- > La vaccination est le seul moyen de lutte efficace contre la maladie (voir le protocole avec votre vétérinaire)



AIDE À LA VACCINATION CONTRE LA RHINOPNEUMONIE

Prise en charge d'un forfait de 12,50 € HT par équidé cotisant et par an, sur présentation de la facture de la vaccination

vaccination obligatoire pour certaines épreuves hippiques

VEILLE

“JE SUIS DE PRÈS LA SANTÉ DE MES ANIMAUX”

Veille parasitisme

- > Prise en charge d'une coproscopie à hauteur de 15 €HT par équidé cotisant et par an. Sur présentation de la facture

Dépistage de la métrite contagieuse

- > Prise en charge d'un dépistage annuel (analyse) sur les équidés reproducteurs. 25 €HT par équidé cotisant et par an. Sur présentation de la facture.

Expertise vétérinaire

- > **Investigation Avortement**
Prise en charge d'un forfait de 50 € pour toutes recherches sur avorton
- > **Autopsie**
Prise en charge de l'autopsie : 50 % du montant HT, sur présentation de la facture, remboursement plafonné à 150 €

SOLUTION SANTÉ

“EN CAS D'ANALYSE NON SATISFAISANTE, UN CONSEILLER SE DÉPLACE POUR FAIRE LE POINT SUR VOTRE INSTALLATION”

Analyse de la qualité de l'eau

- > La prise en charge financière, sans avance de charge, n'est valable que dans le cadre d'un prélèvement effectué par Innoval,
- > Un conseiller se déplace chez vous pour effectuer le prélèvement d'eau, n'est valable que dans le cadre d'un prélèvement effectué par un conseiller du GDS
- > Le prélèvement bactériologique peut être personnalisé en fonctions de vos besoins.

Conseil amélioration qualité de l'eau puits et forage

- > Ce service est inclus dans votre cotisation.



BIOSÉCURITÉ

“ JE PEUX ME FAIRE ACCOMPAGNER ”



Accompagnement technique

- > Un conseiller se déplace chez vous pour faire le tour des installations et adapter ses recommandations à
 - vos besoins,
 - vos habitudes de travail
 - aux spécificités des lieux,

En cas de maladies contagieuses

- > Accompagnement et visite d'un conseiller en cas de rhinopneumonie ou de gourme,
- > Prêt d'un kit de biosécurité (pédiluve, panneaux...).

FORMATION

Des formations adaptées à vos besoins

- > La section équine vous propose des formations sur toute la Bretagne.
- > Les thématiques sont demandées par les détenteurs
- > Exemples de formations proposées : parasitisme, maladies contagieuses, gestion du pâturage, réalisation des gestes d'examen du cheval malade...

Prises en charge

- > GDS Bretagne prend en charge à 100% les frais d'inscription pour les adhérents de la section

